

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettres identiques datées du 20 juin 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Israël menace de lancer une attaque militaire de grande envergure contre le Liban et la Syrie et de pénétrer sur leur territoire, sous prétexte que le Liban abrite des éléments d'Al-Qaida et que la résistance nationale a reçu des « milliers de roquettes Katioucha », comme l'a affirmé le chef d'état-major de l'armée israélienne, Shaul Mofaz, devant la Commission des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset.

Devant les affabulations et les calomnies habituelles d'Israël, et compte tenu de la situation délicate dans laquelle se trouve le Moyen-Orient par suite des actes d'agression, des incursions et des attaques israéliennes persistantes dans les territoires palestiniens, le Liban tient à préciser ce qui suit :

a) Les accusations d'Israël selon lesquelles des éléments d'Al-Qaida se trouveraient sur le territoire libanais sont mensongères et dénuées de tout fondement, le Liban ayant réaffirmé sa volonté de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pour combattre le terrorisme dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU.

b) Les allégations israéliennes selon lesquelles le Hezbollah aurait reçu des « milliers de roquettes Katioucha » et des armes « pour mener une action militaire contre Israël », comme l'a affirmé le chef d'état-major de l'armée israélienne devant la Commission des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset, sont fausses. Israël invente ces allégations afin de justifier l'occupation des territoires arabes, dont les fermes de Chebaa, de détourner l'attention des actes d'agression, des

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



incursions et des attaques qui se poursuivent dans les territoires palestiniens, et d'intensifier sa présence militaire dans la région, compromettant ainsi la paix et la sécurité internationales. Dans le même temps, le Liban essaie d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient, et nous en voulons pour preuve que le Liban et tous les pays arabes ont adopté l'« Initiative de paix arabe » au Sommet de Beyrouth, tenu en mars 2002.

c) Outre les pratiques susmentionnées, l'intensification de la présence militaire israélienne s'accompagne de provocations, puisque Israël porte régulièrement atteinte à la souveraineté du Liban en violant son espace aérien et ses eaux territoriales.

Devant ces menaces, qui sont étayées par un renforcement de la présence israélienne dans la région frontalière, le Liban invite le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en exigeant immédiatement d'Israël qu'il renonce aux menaces et aux provocations, en réprimant la politique d'agression israélienne et en rejetant sur Israël la responsabilité des conséquences de sa politique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**
